



Achat 3 fois sans frais en 2016, prélèvements en 2018

Par **Forette Ines**, le **29/05/2018** à **15:29**

Bonjour,

Je m'interroge sur mes droits concernant ma situation:

J'ai eu ces derniers mois des prélèvements sur mon compte bancaire. Me doutant que cela était un crédit à la consommation, mais n'en n'ayant pas contracté récemment, j'ai contacté le service client CETELEM.

Celui-ci m'a assuré qu'il s'agissait d'un achat effectué en mars 2018 auprès de PNEUS ONLINE.

Après recherche, mon seul achat auprès de ce site date de Décembre 2016. (3 fois sans frais, échéances : décembre 2016, Janvier et Février 2017)

Cetelem a par la suite su me dire qu'il s'agissait bien de cet achat datant de 2 ans, la demande de paiement ne leur a été transmise qu'en mars de cette année c'est pourquoi les prélèvements arrivent seulement maintenant. (faute du vendeur donc)

Je comprends que j'ai effectué cet achat et que je me dois de le régler, mais 2 ans après, cela me semble douteux..

ma situation a évolué depuis (perte emploi).

Les conséquences ont failli être plus importante car je me suis inquiétée d'une éventuelle usurpation d'identité (CETELEM m'avait averti qu'il fallait éventuellement que j'aie porter plainte..).

J'ai également contesté les opérations et révoqué le créancier, j'ai donc eu des frais de retard de paiement, CETELEM m'a assuré que ceux-ci allaient être remboursés.. affaire à suivre donc.

J'ai expliqué la situation au vendeur PNEUS ONLINE qui m'assure que la faute vient de CETELEM.

Merci d'avance